

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR
SEANCE DU 22 juin 2020

Le vingt-deux juin deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Côté Jardins, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 11

Présents : 11

Excusé, avec procuration : 0

Présents :

M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. GANGLOFF François, Mme Harmonie REHM, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, Mme Julie HEYBERGER, M. J-Louis MAENNER, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mai
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Assainissement
 - 4.a Tarifs 2020
 - 4b Budget Primitif 2020.
5. Budget Principal
 - 5a Fixation des taux d'imposition 2020.
 - 5b Budget Primitif 2020.
6. Fixation des indemnités de fonction allouées au Adjoints au Maire.
7. Délibération relative à la création d'un service de paiement en ligne
8. Election des délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Délinquance du Canton de Wintzenheim
9. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
10. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Paraphe du Maire

Page 1

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 mai 2020

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020, dont chaque conseiller a été destinataire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ **approuve le Procès-Verbal de la séance du 25 mai 2020**

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

2. Exposé des Adjoints

Avant de donner la parole à M. Stéphane BRELURUT, Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dernier a été élu Président du SIVU du RPI et lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

M. Stéphane BRELURUT rend compte du conseil d'école du 19 juin :

- Mme Vanessa JUNG a annoncé son départ du RPI à la rentrée prochaine. Elle a d'ores et déjà présenté sa remplaçante, Mme BIRLING
- Les enseignants ont fait un bilan de l'enseignement à distance pendant le confinement et ont relevé les difficultés liées aux différents niveaux
- La phase 2 du déconfinement s'est poursuivie avec l'installation de 24 tables dans la classe d'Obermorschwihr pour recevoir tous les élèves
- L'onduleur défectueux du poste de Mme JUNG a été remplacé
- Les effectifs pour la rentrée 2020 sont les suivants :

Husseren : 1 classe maternelle unique de 24 élèves dont 8 petite section,
9 moyenne section et 7 grande section

Voegtlinshoffen: 1 classe élémentaire de 22 élèves dont 10 CP et 12 CEI
1 classe élémentaire de 16 CM2

Obermorschwihr : 1 classe de 27 élèves dont 9 CE2 et 18 CM1

- La liste du matériel demandée aux familles va être plus fournie cette année en application des mesures liées au COVID (plus de fournitures individuelles)

M. BRELURUT, en sa qualité de Président du SIVU, a rencontré le cabinet RISK qui va faire faire une expertise des assurances contractées par le Syndicat et lancer une consultation pour obtenir une meilleure couverture et une baisse des tarifs.

Ses honoraires d'élèvent à 200 € HT et 50% de l'éventuelle économie réalisée la première année.

M. BRELURUT rend compte d'une réunion au Syndicat de la Plaine de l'Ill dévolue aux résultats de l'ouverture des plis concernant les travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement Place de la République.

La société SADE de PFASTATT a remporté le marché pour un montant de 500 000 € HT, dont 171 000 € HT seront à la charge de la commune pour sa compétence assainissement communal.

Il évoque également la "commission urbanisme" lors de laquelle une réflexion a été menée pour rédiger un arrêté relatif aux bruits de voisinage.

3. Rapport des délégués auprès des EPCI

Madame Maryline GIOIA rend compte de la réunion de l'école de musique intercommunale :

- ✓ En raison de la crise sanitaire, seuls les cours individuels ont repris
- ✓ Une journée portes ouvertes va être organisée le samedi 5 septembre de 13h30 à 16h00 à l'accueil de loisirs Jeunes à ROUFFACH : elle sera strictement réservée aux nouveaux élèves

4. Budget Assainissement**4.a Tarifs 2020****Fixation du montant de la redevance 2020**

L'année dernière, le SMITEURTC baissait le montant de la redevance à 1.40€/m³ et la commune à 1.50€/m³ afin de dégager la même marge de 0.10 €/m³ pour financer les travaux du réseau.

M. le Maire propose de maintenir ce montant pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- **Maintient le montant de la redevance assainissement à 1,50 € par m³ d'eau**

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs de la PAC fixés en 2017 à savoir :

- Redevance de base par logement individuel: 2 000 €
- Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, maintient les tarifs 2020 de la PAC comme suit :

Redevance de base par logement individuel: 2 000 €

Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €

4b Budget Primitif 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2020 du service Assainissement.

Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020 / Assainissement et l'arrête comme suit :

Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses : 95 459 €	Dépenses : 72 057 €
Recettes : 95 459 €	Recettes : 72 057 €

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

5. Budget Principal**5a Fixation des taux d'imposition 2020.**

M le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les quatre taux d'imposition pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- **fixe les taux d'imposition des taxes locales directes, pour l'année 2020 comme suit :**

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe foncière (Bâti)	367 600	15.51 %	57 015
Taxe Foncière (Non bâti)	84 200	49.73 %	41 873
CFE	19 000	23.63 %	4 490
TOTAL			103 378 €

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

5b Budget Primitif 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2020 du service Principal.

Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020 / Principal et l'arrête comme suit :

Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses : 500 802 €	Dépenses : 219 304 €
Recettes : 500 802 €	Recettes : 219 304 €

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

6. Fixation des indemnités de fonction allouées au Adjoint au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux Adjoint au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoint au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que la commune d'Obermorschwihr compte moins de 500 habitants;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au taux maximal de 9.9 % de l'indice brut 1027 avec effet au 26 mai 2020.

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

7. Délibération relative à la création d'un service de paiement en ligne

M. le maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures d'assainissement. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

M. le maire expose les principales caractéristiques techniques du dispositif TiPi

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

M. le maire propose d'opter pour la 1^{ère} solution étant donné que la commune dispose de son propre site Internet.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1^{er} juillet 2020,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Considérant que la commune dispose de son propre site Internet,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site Internet de la commune

AUTORISE M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

**8 Election des délégués au Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Délinquance
du Canton de Wintzenheim**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Délinquance est une instance française chargée de la coordination locale du contrat local de sécurité. Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Un CLSPD comprend un collège d'élus désignés, un collège de représentants de l'État désignés par le préfet et un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance. Le CLSPD doit généralement permettre de réunir le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants, le Directeur départemental de la sécurité publique, le commissaire de la circonscription de sécurité publique dont dépend la commune, Le Chef de la police municipale, le commandant de groupement de gendarmerie, le commandant de compagnie ou commandant de brigade de gendarmerie dont dépend la commune, le président du conseil départemental ou son représentant, les représentants des administrations de l'État désignés par le Préfet, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale, ou des activités économiques, etc.

Il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont candidats : M. Jean-Charles FARDEL comme délégué titulaire,
Mme Julie HEYBERGER comme déléguée suppléante.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 11
Nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

DELEGUE TITULAIRE : M. Jean-Charles FARDEL 10 voix (dix)
DELEGUE SUPPLEANT : Mme Julie HEYBERGER 10 voix (dix)

M. Jean-Charles FARDEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué titulaire au Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Délinquance du Canton de Wintzenheim

Mme Julie HEYBERGER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé déléguée suppléante au Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Délinquance du Canton de Wintzenheim

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

9 Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu, suite aux élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal dresse la liste de présentation comme suit :

Commissaires titulaires

Philippe STRUSS
Marc BANNWARTH
Christian HAEFFELI
Michel BEA
Christian STEMPFEL
Daniel FUCHS
Pierre TRABER
Stéphane HEYBERGER
Rémy MARZOLF
Nicole HEYBERGER
Jean-Pierre FREUDENREICH
François JAECKER

Commissaires suppléants

Guy BATTO
Eric STRUSS
Eric PERRIN
Denis HEYBERGER
Jean-Pierre KEIFLIN
François GANGLOFF
Francis ZIESSEL
Laurent ADOR
Etienne ROTH
Maryline GIOIA
Marcel IMMELE
Jean-Pierre HAEFFELE

*Délibération déposée le 30 juin 2020
à la Préfecture de Colmar*

10. Divers et informations

- Une boîte à idées va être installée sur le parvis de la Mairie
- L'association UDSP 68 organise une formation aux premiers secours dans le caveau de la Mairie. En raison des mesures sanitaires, l'effectif sera 9 stagiaires maximum + 1 formateur
Elle propose d'ouvrir la formation au personnel de la commune et aux conseillers municipaux
Les sessions se dérouleront :
 - Samedi 27 juin
 - Lundi 6 juillet
 - Samedi 8 août
 - Samedi 5 septembre
- M. Pierre TRABER informe que des sangliers ont été vus la nuit dans le jardin de la maison BIECHY rue Neuve qui est à l'abandon depuis des années. L'information sera relayée auprès de l'association des chasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15